PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE TRÈS-SAINT-RÉDEMPTEUR

AVIS PUBLIC

Publication et entrée en vigueur du règlement numéro 299-2026

AVIS PUBLIC est par la présente donné en vertu de l'article 451 du *Code municipal du Québec* (RLRQ., c. C-27.1) :

QUE le règlement numéro **299-2026** déterminant modifiant le Règlement numéro 268-2023 aux fins de réduire la limite de vitesse sur le chemin Saint-Henri a été adopté par le Conseil municipal le 10 novembre 2026;

QUE le règlement numéro 299-2026 **entrera en vigueur** le 18 novembre 2026;

QUE le règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité via le lien suivant : https://tressaintredempteur.ca/services-aux-citoyens/reglements/.

Donné à Très-Saint-Rédempteur, ce 18 novembre 2026.

Jessica Mc Kenzie, B. Sc. Urb.
Directrice générale et greffière-trésorière